



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
20 JUIN 2017**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
Mmes M. CONRAD, C. DUBELLY HATINGUAIS et M. GAY
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN, O. OBERSON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. R. HUGON, Adjoint
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme V. MORON
M. R. PARTY, Secrétaire

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

En l'absence du Secrétaire du Conseil municipal, **Mme Conrad** est désignée pour le comptage des votes.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 7 juin 2017, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 31 mai dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), concernant la subvention de CHF 5'000'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de cette décision.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Action covoiturage

M. Bouvier rappelle la réunion tenue en mai au sujet de la collaboration Suisse / France concernant la limitation du trafic pendulaire dans les villages frontalières. S'il faut oublier la possibilité de fermer les petites douanes, de nouvelles mesures ont toutefois été proposées dont, entre autres, une action covoiturage conjointe dans les communes directement concernées. La commission de la circulation et sécurité routière se charge de regrouper les slogans proposés et idées pour le logo commun qui sera réalisé à cette occasion.

b) Promotions

M. Bouvier insiste pour que les Conseillers(ères) municipaux(ales) participent au cortège des Promotions, le vendredi 30 juin prochain, quand bien même il ne donnera pas l'exemple, et s'en excuse, puisqu'il sera malheureusement absent.

Il décrit brièvement la nouvelle disposition des stands et indique un léger dépassement sur le budget afin d'avoir un régisseur son pour le spectacle et le discours. Il est en effet important même compte tenu du budget, que la préparation de ce spectacle et du discours soit reconnue.

M. Hugon remplacera **M. Bouvier** pour le discours et sera le chef d'orchestre de cette manifestation, assisté dans cette logistique par **Mme Noverraz**.

Au niveau du matériel sono, le 1^{er} août sera également organisé sur le même modèle.

c) Kiosque

M. Bouvier indique que l'exploitant a confirmé sa volonté de gérer le « kiosque » pour l'instant sous forme de container habillé de bois. Son ouverture est prévue pour la fin du mois mais il sera fermé le soir des Promotions et du 1^{er} août afin de ne pas faire concurrence à l'organisation des pompiers.

M. Beuchat propose que, dans le cadre d'une de ses séances, la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie se déplace pour voir celui qui a été construit à Vernier.

d) Caméras de la déchetterie

M. Bouvier signale que le délai référendaire est maintenant écoulé. Les caméras seront donc installées courant juillet.

e) Travaux

M. Bouvier mentionne qu'après de significatifs travaux de rénovation, la « villa Wenger » est dorénavant complètement louée, y compris le studio (depuis le 15 juin dernier).

Il ajoute que le rehaussement de l'immeuble Bellegarde 18, 20, 22 est en retard d'un voire de deux mois, le gros œuvre ayant dû être reporté (commande de bois). La toiture et la pose des panneaux photovoltaïques sont prévues pour le début de l'automne.

f) Servette FC

M. Bouvier annonce que cette année, en plus des 4 abonnements de hockey, la Commune a acquis des abonnements pour les matchs de football du Servette FC.

Mme Conrad, grande amatrice de rugby, se renseignera pour savoir s'il existe le même type de formule pour ce sport.

g) Reprofilage de la route de Valleiry

M. Bouvier confirme que du 3 au 7 juillet, de 9h00 à 16h00, les travaux de reprofilage seront effectués depuis le rond-point jusqu'au numéro 30 de la route de Valleiry. Durant cette semaine, la circulation sera déviée par le chemin des Carrés, selon la fiche émise par le service Info-Mobilité.

Le parking devant la salle communale a été ouvert pour les habitants du chemin de la Ruelle. **M. Bouvier** a également demandé la mise à disposition d'un champ, déjà moissonné, pour les véhicules du chemin des Lys et des Raclerets. Une information sera transmise aux riverains par le responsable du chantier. En cas de pluie, le stationnement sera repris sur le chemin de Champlong.

M. Beuchat complète et informe que le tronçon devant les Carrés Verts et jusqu'au 53 route de Valleiry sera effectué après la création du trottoir (mais au plus tard au printemps 2018), celui de la route de Bellegarde entre le n° 100 et la douane est également planifié en 2018.

h) Budget 2018

M. Bouvier rappelle que le délai pour la remise des propositions est fixé au 15 septembre 2017. Mme Spencer souhaite que les Présidents des différentes commissions préparent leurs demandes et propositions, offertes à l'appui. Compte tenu du changement MCH2, il serait judicieux d'éviter les « dernières minutes ».

i) Via Rhôna

Suite à la séance sur site avec la participation des départements suisses et français concernés, **MM. Bouvier** et **Beuchat** communiquent la teneur de la lettre reçue de la Communauté de Communes du Genevois, précisant notamment la faisabilité d'une voie cycliste hors route des bois, plus sécurisée et tranquille. Le financement des 400 m français manquants semblent être en bonne voie, est-ce que les 10 mètres suisses pourront y être englobés ?

j) Léman Express

M. Bouvier mentionne le courrier reçu de la commune de Lancy (abritant une des gares principales) demandant un soutien financier dans le cadre de ce projet. Il explique que pratiquement toutes les communes de la Champagne ont répondu négativement, n'ayant jamais été ni entendues ni soutenues quand le sujet mobilité est abordé. De surcroît, ce projet n'aura aucun effet de dégorgement sur Chancy.

k) Local des jeunes (au-dessus de la salle communale)

M. Hugon signale que la passation officielle du local au nouveau groupe a été effectuée et la convention signée.

l) CAD

Dans le cadre du processus de création d'une association d'Aînés, **M. Hugon** indique que la première étape est prévue le 25 septembre 2017. Le CAD se charge de la conduite de la réunion.

m) École

M. Hugon annonce que l'année 2017-2018 sera axée sur l'art. En effet, les enseignants(es) prévoient d'une part de faire venir des artistes à l'école et d'autre part d'effectuer plus de visites à caractère artistique à l'extérieur. En outre, les 25, 26 et 27 avril 2018, tout le bâtiment sera réservé pour une exposition, faisant venir et participer les parents à cette démarche (y compris salle de gym, rythmique et piscine).

n) Chauffage à distance

M. Beuchat rappelle que la chaudière bois a rendu l'âme et doit être changée par les SIG. Plusieurs éléments expliquent que les SIG exploitent actuellement cette installation à perte :

- il s'agissait du premier réseau bois du Canton;
- l'État s'était engagé à livrer du bois du Canton, mais n'a pas pu tenir son engagement;
- la chaudière installée était de mauvaise conception et son fabricant a fait faillite;

- les tarifs conclus (11.5 cts/kwh HT) étaient beaucoup trop bas. (Pour info, les tarifs à Cartigny sont de 22 cts/kwh et à Aire-la-Ville d'environ 18 cts/kwh et a tendance à augmenter).

Après passablement de discussions, **M. Beuchat** a pu parvenir à un accord satisfaisant les SIG et la Commune :

- les SIG s'engagent à remplacer la chaudière bois avec un nouveau filtre à particules soit un investissement d'environ CHF 750'000.--;
- la Commune participe financièrement à hauteur de CHF 350'000.--;
- la durée du contrat actuel sera prolongée jusqu'en 2038;
- la Commune se mettra à un nouveau tarif qui permette de faire fonctionner le plan financier d'exploitation, soit 14.4 cts/kwh;
- pour les privés raccordés, le tarif actuel sera conservé jusqu'à l'échéance du contrat actuel. Les privés auront la possibilité de prolonger leur contrat sur la période 2026-2038 au tarif de 14.4 cts/kwh (ce qui est, pour rappel, bien plus bas que les tarifs des autres installations en fonction).

Ainsi la Commune et les privés raccordés pourront bénéficier de tarifs attractifs jusqu'en 2038 (au lieu de 2026). Avec la participation financière de la Commune et la prolongation du contrat, les SIG pourront amortir la nouvelle chaudière.

Mme la Présidente remercie et félicite **M. Beuchat** pour ses talents de négociateur.

o) Zone verte le long du Rhône (Le Longet)

M. Beuchat informe le Conseil municipal que les SIG pourraient céder les parcelles « YALLAG ». Un projet avait été créé par Urbaplan pour en faire une zone de détente, mais compte tenu de la mise à jour du cadastre par un géomètre, il s'avère qu'à la construction potentielle du barrage de Conflan, la future retenue inondera totalement ce terrain. Il faudrait donc alors procéder à un léger remblai afin de surélever la parcelle.

En outre, les bâtiments sis sur la parcelle sont potentiellement contaminés par l'amiante. Le coût de cette opération étant substantiel, **M. Beuchat** va suivre ce dossier de près.

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

a) Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal

Mme la Présidente donne lecture du projet de résolution (jusqu'aux remarques) et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Schopfer souhaiterait connaître les positions et éventuels retours des communes de la Champagne.

M. Beuchat explique que deux membres des Exécutifs de la Champagne ont été désignés (Mme Jaggi, Adjointe à Soral, et lui-même) afin d'étudier ce projet et en effectuer une synthèse. Les communes de la Champagne dans leur ensemble (à l'exception de Cartigny et Avully) ont repris le texte ainsi conjointement rédigé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

b) Résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du

Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat précise que le schéma pèse environ 400 pages recto-verso il a donc repris les arguments déjà avancés lors de sa première étude et en a ajouté d'autres.

Mme la Présidente passe la présidence à **M. Charvet**, Vice-Président, et demande dans quelle mesure nos remarques seront prises en compte.

M. Beuchat rétorque qu'en 2011, 40 communes s'étaient prononcées défavorablement à son encontre, mais le plan directeur cantonal avait passé quand même...

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** reprend la présidence et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Local en gestion accompagnée

M. Cal Suarez confirme la signature de la convention du local en gestion accompagnée et ajoute qu'un poste d'éducateur à 60% est prévu pour Chancy.

Association « Jeunesse de Chancy »

En ce qui concerne la Jeunesse de Chancy, qui aura son local dans l'ancien presbytère, la commission n'approuve pas la convention rédigée par l'Exécutif et revue par la Ciguë, non seulement parce que cette rédaction n'inclut que deux des trois parties mais également parce qu'elle donne trop de pouvoir à l'une d'elle, alors qu'elle n'est en réalité que locataire, au même titre, par ailleurs que le sera l'association de la jeunesse.

M. Bouvier confirme que le document en question est évolutif et que la Ciguë a effectivement été consultée, par respect des locataires actuels. Il précise en outre que malgré ses nombreuses demandes, la Commune n'a toujours pas reçu les statuts de l'association et n'a pas non plus de noms pour aider lors des Promotions. Il a toujours été partant pour tout, mais souhaiterait toutefois que les échanges se fassent dans les deux sens.

Festival Country Chancy

Mme Dubelly Hatinguais résume brièvement la situation. L'association « Toutes en moto CH » (TEM CH) est responsable de l'organisation. Tous les contrats avec les musiciens sont signés. Elle demande par ailleurs si l'un des membres du Conseil municipal dispose d'une possibilité d'hébergement, ce qui réduirait les coûts. Les décors seront un saloon, un tipi, et des stands pour la nourriture, tout est en train d'être construit en collaboration avec de jeunes Chancynois. Reste à trouver un endroit pour les entreposer, car les stands appartiendront à la Commune et pourront dès lors être réutilisés (marché de Noël ?).

Mme Dubelly Hatinguais remercie **M. Party** pour la mise à disposition d'un terrain afin de permettre le parking dans le village lors de la manifestation.

b) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais annonce que la prochaine parution du ChancyLien aura lieu en septembre. Le délai de remise des articles est donc fixé à la rentrée. Elle souhaiterait notamment y inclure un mot de **M. Bono** sur les tests effectués avec le drone.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan mentionne que la commission va notamment se charger d'une révision des chemins pédestres en collaboration avec la protection civile; de l'étude de faisabilité d'une piste Vita et valide l'achat éventuel du lot mis en faillite au centre du village.

M. Bouvier précise que cette faillite fait actuellement l'objet d'un recours. Il suit ce dossier de près.

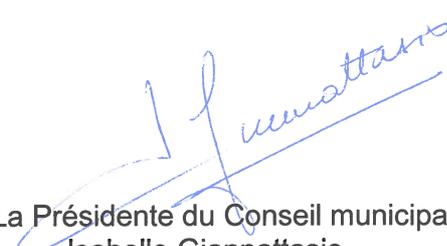
Procès-verbaux des commissions

Les présidents des commissions déplorent tous le manque de réaction quant à l'envoi et l'approbation des procès-verbaux. Il est donc décidé, à l'unanimité, que les remarques y relatives devront être transmises dans la semaine (date du mail faisant foi), passé ce délai, le procès-verbal sera considéré comme étant approuvé.

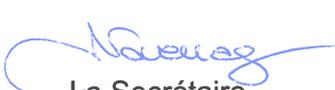
Chemin des Raclerets

M. Merlon constate que les pots de fleurs n'ont toujours pas été déplacés.

Mme la Présidente lève la séance à 21h55.


La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio


Martine Conrad


La Secrétaire
Joëlle Noverraz